

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 18 février 2025

La Réunion : Mieux se comprendre pour agir efficacement ! L'AGS et la CGSS signent une Convention de partenariat au bénéfice des entreprises.

Dans le cadre de son engagement continu en faveur de la protection des salariés et de la préservation du tissu économique local, le Directeur Général de l'AGS, Antonin Blanckaert, est en visite officielle à La Réunion du 17 au 19 février 2025. Ce déplacement a notamment pour objectif de renforcer les liens de collaboration avec la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) de La Réunion.

L'AGS et la CGSS de La Réunion entament un partenariat stratégique visant à anticiper les difficultés des entreprises et à lutter contre la fraude. *« Ce partenariat permet de renforcer la coopération et les échanges d'information entre nos deux structures pour mieux analyser les situations des entreprises locales et anticiper les variations socio-économiques. Il s'inscrit dans la mission commune de satisfaire l'intérêt général et de soutenir les entreprises réunionnaises. »* indique Antonin Blanckaert, Directeur Général de l'AGS.

Car comme le souligne Benoît Serio, Directeur de la CGSS Réunion *« Nous le savons, la défaillance d'une entreprise est un moment critique, tant pour l'employeur que pour les salariés concernés. Nous devons donc anticiper. C'est précisément là que ce partenariat prend tout son sens car, grâce à cette synergie renforcée, nous travaillons à adapter nos actions afin de préserver le tissu économique local »*.

Déployer des actions de formation

Le Centre AGS de la Réunion s'engage à mener des actions d'information et de formation sur ses missions et la garantie AGS, auprès des agents de la CGSS en charge du recouvrement amiable et forcé, ainsi que du contrôle. De plus, des formations spécifiques à la lutte contre la fraude (MICAF) seront également organisées.

La CGSS Réunion va quant à elle informer l'équipe de l'AGS sur ses missions de recouvrement et de lutte contre le travail illégal (LCTI). *« Ces échanges visent à fluidifier les relations avec les tribunaux mixtes de commerce. Ils respecteront les obligations liées au secret professionnel et les dispositions du RGPD. Les données échangées seront utilisées exclusivement dans le cadre des actions conjointes prévues par la convention, avec une stricte confidentialité »* explique Houria Nasr, Responsable du Centre AGS pour la Réunion et l'Océan Indien.

Événements et Dispositif d'Alerte

Pour renforcer la compréhension mutuelle, le Centre AGS de La Réunion organisera des immersions pour les agents de la CGSS et inversement.

La CGSS Réunion invitera également l'AGS Réunion aux Matinées DSN et aux ateliers interconnaissances destinés au monde de l'entreprise.

Par ailleurs, un dispositif d'alerte sera mis en place pour échanger des éléments permettant de repérer des signaux faibles au sein de leur public commun, optimisant ainsi leurs actions.

Benoît Serio, Directeur de la CGSS Réunion rappelle *« Ces initiatives permettent de partager nos meilleures pratiques, renforçant la coordination de nos équipes. L'objectif : une action plus efficace et proactive au service de nos publics »*.

À PROPOS DE L'AGS

Créé en 1974, le régime de garantie des salaires (AGS) a pour mission de protéger les salariés lors des défaillances d'entreprises. Amortisseur social unique et garantie universelle, il intervient quelle que soit la taille de l'entreprise et le nombre de salariés impactés. Ce dispositif inédit de solidarité interentreprises est composé de 230 personnes réparties en 15 centres en France métropolitaine et dans les DROM. Acteur de l'économie et de l'emploi, l'AGS accompagne et soutient les entreprises et leurs salariés tout au long de la procédure collective.

En 2024, c'est près de 250 000 salariés qui ont bénéficié de la garantie des salaires, pour un montant total avancé de plus de 2,1 milliards d'euros.

CONTACTS PRESSE :

CGSS REUNION : David JOURLIN - 0262 40 33 03 - 0692 02 21 86 - media@cgss.re
AGS : presse@delegation-ags.fr

